VILLE DE
SCHILTIGHEIM

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Document à renvoyer au Service Circulation (circulation@ville-schiltigheim.fr) **au minimum 15 jours ouvrés avant le début des travaux**. Toute demande illisible ou incomplète ne sera pas traitée.

CIRCULATION / TRAVAUX SUR VOIRIE

ENTREPRISE ou PARTICULIER
Nom, Prénom, Raison Sociale : …….. Adresse complète : …… Numéro SIRET : …….. Contact : …… Téléphone : …… Courriel : ……

Sollicite les modifications de stationnement suivantes :
……
……

Sollicite les modifications de circulation suivantes :

- Sur trottoir
  - Cheminement piétonnier sécurisé et balisé
  - Déviation des piétons sur trottoir d'en face
- Sur piste cyclable
  - Cyclistes pied à terre
  - Déviation sur chaussée
- Réduction de chaussée signalée
  - Chaussé rétrécie sans impact sur la circulation
  - Mise en place d'un alternat impactant la circulation
    - Signalée par feu tricolores
    - Signalée par alternat manuel
- Limitation de vitesse à 30 km/h
- Interdiction de circulation
  - Sur piste cyclable
  - Sur chaussée (fermeture complète de la voirie)
    - ⇨ (Fournir un plan de déviation + lettre d'information aux riverains)

Nature des travaux et de l'implantation :
……

Adresse des travaux :
……

Dates des travaux : du …… au ……

⇨ **Merci de joindre un plan de situation**

Le délai d'instruction du dossier est de 15 jours ouvrés.

La mise en place des panneaux d'interdiction de stationner est à effectuer par le demandeur 48 heures au minimum (hors week-ends et jours fériés) avant le démarrage de l'intervention et est à faire valider par la Police Municipale de la Ville de Schiltigheim (Tel : 03.88.83.84.97) faute de quoi l'arrêté ne sera pas applicable.

La mise en place des panneaux réglementant les modifications des règles de circulation est à faire le jour de l'installation et restera à la charge du demandeur le temps des travaux.

En cas de fermeture complète de la circulation ou de travaux très impactant sur la circulation des riverains, le requérant devra joindre à sa demande le tract d'informations aux riverains (en précisant le périmètre de distribution), qui sera validé en amont par les services de la Ville. Le demandeur se chargera de la diffusion dudit tract à l'ensemble des riverains concernés au minimum une semaine avec les travaux.

A noter : pour toute demande complémentaire d'autorisation d'occuper le domaine public (mise en place d'une benne, d'une nacelle, de véhicules de chantier, de palettes, ….) merci d'adresser votre demande au minimum 15 jours ouvrés avant la date d'effet à l'adresse email suivante : domaine@ville-schiltigheim.fr.

Date :

Signature :